

BUDGET PRIMITIF 2013 ASSEMBLEE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE-COMTE	N° du rapport : 5- I Date : 13 et 14 décembre 2012
Politique : Culture	Sous-Politique :

Dans un contexte de crise économique et de raréfaction des ressources, la culture reste un facteur essentiel d'activité, de créativité et d'épanouissement, tant sur le plan individuel que collectif. C'est pourquoi la Région entend concentrer son intervention sur les leviers qui permettent l'accès du plus grand nombre à la culture et au patrimoine, l'émergence de talents, la promotion d'une offre culturelle et patrimoniale riche, diversifiée et équilibrée sur le territoire.

Le soutien aux acteurs artistiques et culturels du territoire est recentré, afin de favoriser la création artistique dans le domaine des arts vivants et du livre. L'aide à l'émergence de jeunes talents dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques sera consolidée, grâce à la mise en place du dispositif de soutien à l'émergence et au partenariat avec l'Institut supérieur des beaux-arts (ISBA) de Besançon.

L'année 2012 a vu la poursuite du travail de restructuration des **dispositifs d'aide en matière culturelle et patrimoniale** (dispositifs de sauvegarde et restauration du patrimoine et création du fonds territorial de développement culturel) visant à créer de véritables dynamiques territoriales autour des projets, notamment en milieu rural. Cette évolution conduit les porteurs de projet à développer une logique de réseau. Elle sera suivie attentivement et évaluée, et l'enveloppe consacrée au fonds territorial sera consolidée en 2013. Les festivals littéraires ou de diffusion cinématographique seront soutenus, afin de conforter une offre culturelle équilibrée sur le territoire. L'aide à la production cinématographique ne sera quant à elle pas reconduite.

L'installation du **Fonds Régional d'Art Contemporain** (FRAC) à la Cité des Arts sera une étape importante de l'année 2013. Une montée en puissance significative des moyens de fonctionnement alloués au FRAC par la Région devra s'accompagner d'une contribution renforcée de l'Etat. Cette contribution est attendue à hauteur de 30% du total des subventions, conformément à l'esprit originel des FRAC, outil Etat –Région au service des territoires. La montée en charge de la participation de l'Etat se traduira également dans la préparation d'un nouveau cadre juridique pour le FRAC, et une réflexion sera conduite en vue de sa transformation en Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) à l'horizon 2014.

Le FRAC conservera son rôle de figure de proue de la politique régionale dans le secteur des arts plastiques et poursuivra son travail de collaboration avec les structures culturelles du territoire. La Région maintiendra par ailleurs son soutien aux acteurs régionaux des arts plastiques et mettra en place un plan pluriannuel d'investissement en direction des musées de la région.

La lisibilité de l'action culturelle régionale sera renforcée avec un travail de **structuration et de valorisation** autour de ses grands axes d'intervention. La concertation avec les acteurs culturels et institutionnels, engagée ces dernières années, sera poursuivie. Enfin, la Région favorisera la déclinaison des priorités de l'Agenda 21 dans les projets soutenus, les échanges de pratiques éco- et socio-responsables entre porteurs de projets culturels (festivals, chantiers d'insertion,...) et leur valorisation.

I – MESURES PRIORITAIRES

L'action régionale dans les champs culturels (spectacle vivant, livre...) visera en 2013 à renforcer l'ouverture à tous les publics. Elle s'attachera également à maintenir une dynamique de création et à favoriser l'émergence de talents.

- **Soutien à la création artistique dans sa diversité**

La Région maintiendra son soutien à la création, avec l'objectif d'en favoriser la diversité. Par ailleurs, elle a révisé ses modalités d'intervention en matière de spectacle vivant, afin de les actualiser et les simplifier. En 2013, elle mettra en place un dispositif de soutien à l'émergence, qui devra permettre aux artistes les plus prometteurs de créer et diffuser leurs œuvres, et au public franc-comtois de découvrir des esthétiques nouvelles.

En 2012, conformément à l'objectif prioritaire qu'elle s'était fixée, la Région a renforcé son soutien au paysage musical franc-comtois, afin d'en accompagner la structuration. La Région a ainsi contribué au développement des activités du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Besançon. Elle s'est par ailleurs engagée en qualité de membre au sein du syndicat mixte de l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté. De plus, en matière de musiques actuelles, la Région sera attentive au chantier qui s'est ouvert autour de la définition d'un Schéma d'orientation des lieux de musiques actuelles (SOLIMA) permettant d'appréhender les profondes mutations qui caractérisent le champ des musiques actuelles en Franche-Comté.

- **Contribuer à un aménagement culturel durable des territoires**

Dans le cadre de conventionnements renouvelés en 2012, la Région restera en 2013 un partenaire privilégié des structures de diffusion de niveau régional. Elle renforcera également son soutien aux projets d'actions culturelles développés sur les territoires et poursuivra son aide aux festivals, notamment itinérants. Elle achèvera par ailleurs son accompagnement à la numérisation des salles de cinéma, favorisant ainsi l'accès de tous les publics au septième art grâce à un équipement optimal du territoire. La Région encouragera et accompagnera les acteurs culturels, et en priorité les festivals, à inscrire leurs projets dans la démarche Agenda 2I et favorisera l'échange de bonnes pratiques.

Au titre de l'art contemporain, l'action de la Région visera à soutenir le développement du FRAC dans la perspective de son installation à la Cité des Arts et à structurer le paysage régional des arts plastiques

L'année 2013 est une année charnière qui verra l'entrée du FRAC à la Cité des arts, induisant une augmentation de la contribution financière de la collectivité. Les enjeux majeurs seront d'accompagner l'installation du FRAC à la Cité des arts, d'intensifier son rayonnement et de stabiliser les charges de fonctionnement de la structure. La Région souhaite que l'intervention de l'Etat soit renforcée, afin de permettre au FRAC, outil essentiel Etat-Région de médiation et de diffusion de l'art contemporain sur le territoire, de disposer de moyens de fonctionnement adaptés à ses missions. La Région étudiera avec l'Etat l'évolution de la Régie autonome personnalisée en EPCC à l'horizon 2014.

Si le FRAC constitue la figure de proue de la politique régionale dans le secteur des arts plastiques, la Région entend également continuer à soutenir les acteurs régionaux dans leur mission de diffusion et de sensibilisation à la création contemporaine selon trois axes : soutien à l'émergence, soutien à la création via le 1% culturel sur les projets d'investissements de la Région, soutien à la diffusion des plasticiens sur le territoire franc-comtois.

Sur les musées, l'objectif est de soutenir et d'accompagner dans la durée les projets structurants pour le territoire régional :

Un travail de recensement des grands chantiers muséaux à l'horizon 2017 a été conduit en 2012 et permettra en 2013 l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement des musées, avec pour objectif de soutenir et financer durablement les projets structurants sur le territoire régional.

A cette fin et pour gagner en lisibilité, une contractualisation sera proposée aux collectivités pour accompagner la réalisation des futurs grands projets muséaux tels que :

- les phases 2 et 3 du Musée du Sel à Salins-les-Bains, dont les études de programmation sont en cours ;
- la réhabilitation du Musée de la résistance et de la déportation, dans le cadre du projet de développement de la Citadelle Vauban (horizon 2015-2020)
- ou encore la rénovation du Musée des beaux-arts et d'archéologie de Besançon et les travaux de réaménagement muséographique des musées de Gray, Champlitte et Belfort.

Patrimoine : conduire les études d'inventaire, soutenir les projets de sauvegarde et de valorisation du patrimoine régional

- **Accompagner les projets de territoire d'intérêt régional**

Les projets d'intérêt régional, nombreux en phase d'étude en 2012, devraient émerger en 2013-2014 (Arc et Senans, Baume-les-Messieurs, Citadelle de Besançon, Luxeuil-les-Bains, Salins). Dans la phase de déploiement de ces nouvelles procédures qui se poursuivra en 2013, l'aide technique et le conseil sont essentiels, les projets en cours pouvant servir d'exemples.

- **Décliner les priorités de l'Agenda 2I aux chantiers et interventions patrimoniales**

Socio-conditionnalité et éco-conditionnalité seront progressivement intégrées aux démarches des porteurs de projets, afin de favoriser les pratiques d'échanges sur ces sujets et de les valoriser.

- **Donner à voir les actions en matière de patrimoine, tant du point de vue de l'étude que de l'intervention**

Il s'agit de faire connaître, en renouvelant les approches, les données résultant des études et les actions mises en œuvre, et ce en résonance avec d'autres pans de l'action régionale : arts vivants et musées, tourisme, sports...

En matière d'inventaire, l'année 2012 voit se terminer plusieurs études (étude urbaine sur Besançon, convention avec les petites cités comtoises, repérage du patrimoine industriel du Pays de Montbéliard) offrant ainsi l'occasion en 2013 de lancer une réflexion sur les modes de transmission des connaissances, en relation avec l'évolution des technologies.

II – PRESENTATION DETAILLEE

Spectacle vivant

- Soutien à la création et à la production artistique

Axe fort de la politique culturelle régionale, le soutien à la création a concerné en 2012 près de 70 équipes artistiques. En 2013, un nouveau dispositif d'intervention sera mis en œuvre et proposera des modalités de soutien garantissant les conditions de l'expérimentation artistique et le soutien aux formes émergentes, afin de permettre à terme leur diffusion auprès du public. Sa mise en œuvre impliquera dans un premier temps une co-construction avec les structures culturelles de référence permettant de définir le périmètre précis de l'intervention régionale dans ce domaine.

Par ailleurs, les compagnies régionales pourront continuer à bénéficier d'une aide pour accroître leur visibilité et développer des partenariats à l'échelle nationale et internationale, notamment dans le cadre de la convention avec l'Institut Français dans laquelle les objectifs régionaux seront reprécisés en 2013.

Le soutien régional aux compagnies s'opère également par le biais d'aides au fonctionnement annuelles ou triennales. La majeure partie des conventions triennales ayant été renouvelée en 2012, conformément à des objectifs réaffirmés, le soutien régional sera maintenu en 2013.

- Développement des publics et aménagement culturel du territoire

La Région incitera particulièrement les lieux de diffusion régionaux bénéficiant d'un conventionnement à poursuivre leurs efforts en matière d'élargissement et de diversification des publics. Elle sera notamment attentive aux projets d'action culturelle et de sensibilisation au spectacle vivant développés en direction de publics spécifiques.

D'autre part, la Région continuera de soutenir les festivals de dimension régionale (25 festivals soutenus en 2012). Dans le cadre de la convention qui les lie à la Région, les festivals feront l'objet d'une évaluation annuelle. Par ailleurs, la démarche de développement durable, aujourd'hui priorité de la collectivité régionale et déjà présente dans les conventions de partenariat, devra faire l'objet d'une prise en compte renforcée par les organisateurs de festivals.

Enfin, dans un souci constant d'efficacité et d'aménagement du territoire, la Région a mis en place en 2012 un nouveau dispositif : le fonds territorial de développement culturel, qui permet d'accompagner les projets favorisant la rencontre entre des artistes et des publics éloignés de l'offre culturelle, notamment en milieu rural. Ce dispositif au titre duquel 15 projets ont été aidés en 2012, encourage la création de synergies entre des acteurs associatifs et des collectivités de proximité et permet la co-construction de projets de territoire inscrits dans la durée. En 2013, un effort financier sera proposé pour contribuer à conforter cette nouvelle politique, dont les enjeux sont prioritaires pour la Région.

Il est proposé d'inscrire un montant de 1 M€ en crédits de paiement d'investissement, d'ouvrir un montant d'autorisations d'engagement de 4 800 000 € et d'inscrire 4 870 000 € en crédits de paiement de fonctionnement

Livre et vie littéraire

Afin de promouvoir le livre sur l'ensemble du territoire franc-comtois, et pour favoriser les rencontres entre les auteurs contemporains et le public, la Région s'appuie principalement sur le Centre Régional du Livre (CRL) de Franche-Comté qui soutient et organise de nombreuses manifestations, comme le festival itinérant "Les Petites Fugues" qui a en 2012 proposé 175 rencontres autour de 24 écrivains. Le nouvel évènement "Les Dionysies en pays du Revermont" a quant à lui permis à un large public de découvrir la création littéraire contemporaine au gré des textes et des richesses du patrimoine. Dix autres manifestations soutenues par la Région ont également contribué à l'animation de la vie littéraire en Franche-Comté.

La convention triennale qui lie le CRL, la Région et l'Etat, signée en 2012, permet de poursuivre une politique active en faveur du tissu professionnel, par des formations notamment en direction des librairies, un secteur particulièrement fragile sur lequel la Région restera attentive.

Par ailleurs, la Région maintiendra son intervention pour encourager la production des éditeurs et des auteurs (bourses de création et de résidence) ; en 2012, trente ouvrages et six auteurs ont ainsi été soutenus.

Il est proposé d'ouvrir un montant d'autorisations d'engagement de 352 000 € et d'inscrire le même montant en crédits de paiement de fonctionnement.

Cinéma et audiovisuel

Depuis 2010, la politique régionale d'aide à la production a été recentrée sur le court-métrage de fiction, le documentaire audiovisuel et le long métrage documentaire. Insuffisamment repéré par les professionnels, le fonds n'a pas eu l'effet levier escompté. La Région suspendra donc en 2013 sa politique en faveur de l'aide à la production cinématographique et audiovisuelle.

Ce choix permettra à la Région de rester particulièrement attentive en 2013 au développement d'une politique de diffusion diversifiée et équilibrée sur le territoire régional. En 2012, suite à une réflexion engagée par la Région, les principales structures de diffusion se sont mobilisées, afin de mieux promouvoir le cinéma Art & Essai, les courts métrages et les documentaires auprès du grand public. Proposée en 2012 par l'APARR (association des producteurs audiovisuels Rhin Rhône), la nouvelle manifestation "Docs ici, courts là", se poursuivra en 2013. La Région soutiendra également l'action des réseaux de salles de cinéma "art et essai" et les projets favorisant l'accès des publics à une programmation de qualité, comme le programme de courts métrages du Grand Est "A l'est, des dames" présenté dans dix salles du territoire. Enfin, elle maintiendra son aide aux différents festivals.

L'effort en matière d'équipement numérique des salles de cinéma indépendantes et de proximité a permis en 2011 et 2012 de numériser 24 établissements représentant 36 écrans. En 2013, l'intervention régionale se poursuivra en direction notamment des salles peu actives et des circuits de cinéma itinérant. L'ensemble des salles du territoire devrait ainsi, à l'horizon 2014, bénéficier d'un équipement adapté aux nouvelles pratiques en matière de distribution cinématographique.

Il est proposé d'ouvrir un montant d'autorisations de programme de 285 000 €, d'inscrire 300 000 € en crédits de paiement d'investissement, d'ouvrir 277 000 € en autorisations d'engagement et d'inscrire 507 000 € en crédits de paiement de fonctionnement.

Musées : accompagner le développement des projets muséaux

En complément du travail de contractualisation programmé en 2013 en matière d'investissement, la Région va maintenir son soutien au fonctionnement de structures muséales contribuant au rayonnement régional, autour de **trois objectifs** principaux :

- **Soutenir une politique des publics de qualité :**

Au travers d'aides à projet, la Région apportera un appui aux expositions et produits de valorisation (éditions, supports multimédia...) destinés à favoriser la sensibilisation des publics à la richesse du patrimoine matériel et immatériel franc-comtois. Une attention particulière sera portée au caractère innovant du projet, ainsi qu'à son intérêt culturel et scientifique. La priorité sera donnée aux projets (dans et hors les murs) développant une médiation culturelle structurée ainsi qu'aux actions d'élargissement des publics, en direction notamment des publics jeunes et/ou éloignés de la culture (éloignés géographiques, publics empêchés) et aux actions innovantes. La **fiche de procédure** n° 16.30 est modifiée en ce sens (**annexe 6**).

- **Favoriser la transmission aux générations futures :**

La Région soutiendra les projets de développement visant à la connaissance et à la transmission des savoirs, avec une attention particulière aux initiatives favorisant la solidarité intergénérationnelle. A ce titre, l'appui au Musée des maisons comtoises de Nancray est envisagé, afin de poursuivre la mise en œuvre du projet scientifique et culturel de l'établissement, mettant à l'honneur les rapports entre l'homme et son milieu ainsi que les enjeux de développement durable.

Par ailleurs, le dispositif du Fonds régional d'acquisition des musées (FRAM) participe, grâce à l'action conjuguée de l'Etat et de la Région, à l'enrichissement des collections des musées dans la continuité de leur projet scientifique et culturel permettant ainsi la transmission aux générations futures de collections de qualité.

Une demande, en cours d'instruction, a également été transmise concernant la maison natale de Victor Hugo à Besançon.

- **Développer les mises en réseau :**

La rénovation du réseau des Musées des techniques et cultures comtoises (MTCC) se poursuivra en 2013, conformément au projet plurianuel de développement présenté par l'association fin 2010. Autour de thématiques représentatives de la Franche-Comté (patrimoine industriel, culture scientifique et technique), le réseau souhaite non seulement renforcer son maillage territorial par l'adhésion de nouveaux membres, mais aussi lancer de nouvelles actions (projets transversaux et itinérants, actions de médiation culturelle, tourisme de découverte économique associant des entreprises en activité). L'effort de structuration et d'irrigation du territoire régional sera maintenu et se traduira également par des propositions de partenariats nouveaux de part et d'autre des frontières française, allemande et suisse.

Il est proposé d'ouvrir 360 000 € en autorisations de programme, d'inscrire 60 000 € en crédits de paiement d'investissement, d'ouvrir 261 500 € en autorisations d'engagement et d'inscrire 259 000 € en crédits de paiement de fonctionnement.

Art contemporain : pour une meilleure diffusion des arts plastiques auprès d'un large public

L'enjeu majeur pour la collectivité sera d'accompagner l'installation du FRAC, d'intensifier son rayonnement tout en stabilisant les charges de fonctionnement de la structure. En fonctionnement, la dotation globale du FRAC passera de 656 800 € en 2012 à 952 900 € en 2013. En investissement, 2013 verra le solde du plan d'équipement acté en 2012 (aménagement des ateliers, réserves et salles d'exposition) à hauteur de 307 500 € en crédits de paiement d'investissement (dont 107 500 € d'autorisations de programme nouvelles en 2013). A cette fin, dans le cadre de l'exercice budgétaire 2013, il est proposé d'allouer au FRAC une dotation annuelle globale de 1 060 400 € (952 900 € en autorisations d'engagement et 107 500 € en autorisations de programme), tenant non seulement compte de l'activité de la structure programmée en 2013 (frais de fonctionnement, politique d'acquisition et restauration des œuvres, mise en œuvre de la stratégie de communication), mais aussi de l'élargissement progressif de l'équipe du FRAC.

Par ailleurs, trois axes sont proposés pour soutenir les acteurs régionaux dans leur mission de diffusion et de sensibilisation à la création contemporaine:

- **Le soutien à l'émergence**, à travers la mise en place du financement en faveur de l'**Institut supérieur des Beaux-Arts** de Besançon, visant notamment à renforcer ses collaborations transfrontalières et aider à la mobilité des jeunes artistes.
- **Le soutien à la création** : Le recours au 1% culturel sur les projets majeurs et structurants d'investissements de la Région (comme pour l'opération Témis science) contribuera au soutien à la création contemporaine et à l'ouverture artistique.
- **Le soutien à la diffusion** : la Région maintient son soutien aux projets d'art contemporain sur l'ensemble du territoire, avec le souci d'assurer une meilleure diffusion du travail des plasticiens en et hors région.

Il est proposé d'ouvrir, au titre du programme « art contemporain », 1 222 900 € en autorisation d'engagement et d'inscrire 1 210 400 € en crédits de paiement de fonctionnement, d'ouvrir 107 500 € en autorisation de programme et d'inscrire 307 500 € en crédits de paiement d'investissement.

Patrimoine : valoriser les territoires, être innovant pour garantir l'accès de tous à la connaissance

- **Soutenir des projets patrimoniaux valorisant la Franche-Comté et ses territoires**

La part dévolue dans le budget 2013 aux suites d'opérations, lancées antérieurement, diminue au profit de dossiers de territoires. Si les difficultés financières rencontrées par les collectivités ralentissent les mises en œuvre et provoquent un étalement des opérations, la dynamique de réseau permet la réalisation de projets couplant actions de restauration et valorisation. Ces actions donnent de la lisibilité aux investissements en matière de restauration : mise en place d'une signalétique sur le Pays riolais sur le thème du patrimoine de l'eau, mise en synergie autour du sentier des gabelous...

En 2013, plusieurs d'entre eux devraient se concrétiser : sur le Pays du Revermont autour des objets mobiliers, dans les Monts de Gy en alliant patrimoine et paysage, avec les parcs naturels régionaux du Haut-Jura sur les savoir-faire et leurs spécificités et avec celui des Ballons des Vosges dans le cadre de l'élargissement de l'offre patrimoniale et touristique.

- **Associer aux programmes de restauration des actions en faveur du développement durable**

A ce titre, la collectivité poursuivra son engagement autour de chantiers de grande envergure (Château de Joux, ceinture fortifiée de Belfort, fortifications Vauban à Besançon...) et de restauration de patrimoine vernaculaire, encourageant le recours aux interlocuteurs du type chantiers d'insertion et chantiers-écoles. Une moyenne de 23 chantiers se tiennent par an, concernant au total plusieurs centaines de jeunes de différents pays et de personnes en réinsertion.

Le recours aux bonnes pratiques en matière de développement durable sur les chantiers et les manifestations, d'approvisionnement en matériaux de proximité, de partage des savoir-faire sont autant d'éléments qui devront servir d'indicateurs en matière de développement durable.

La mise en réseau des acteurs est un des objectifs, afin de démultiplier les pratiques déjà testées et validées, de favoriser la formation et l'échange, de renforcer et stabiliser les emplois existants.

- **Elargir l'accès à la connaissance**

En matière de valorisation, le recours aux nouvelles technologies est un des axes à privilégier. Adossé à la politique de signalétique en place, un développement de contenus embarqués à l'occasion de la sortie de l'ouvrage sur Besançon permettra de diversifier l'information et d'ouvrir à de nouveaux publics. Cette opération permettra de juger des attentes et des coûts en vue d'infléchir la politique de valorisation et de conjuguer les actions de sensibilisation à de nouveaux supports : visites 3D, films, maquettes animées,...

La mise en œuvre de la signalétique régionale, participant au développement d'un tourisme culturel de qualité en Franche-Comté, s'est poursuivie en 2012, équipant ou complétant quatre nouveaux sites : Saint-Claude, Vandoncourt, Bucey-les-Gy, Pont-de-Roide. La question des publics sera au cœur des actions soutenues par la Région (expositions, éditions...).

Une réflexion sera conduite sur un possible portail internet permettant la mise à disposition des données de l'inventaire et la visibilité des interventions patrimoniales. Seront poursuivis les programmes d'informatisation et de numérisation des collections patrimoniales (musées de France, bibliothèques, archives) qui, en 2012, ont permis de nourrir le portail LIANE et de communiquer au public les documents, journaux et trésors du patrimoine écrit.

Il est proposé :

- pour les opérations de sauvegarde et valorisation du patrimoine d'ouvrir un montant d'autorisations de programme de 1 500 000 € et d'inscrire un montant de 1 315 000 € en crédits de paiement d'investissement, d'ouvrir un montant d'autorisations d'engagement de 395 000 € et d'inscrire le même montant en crédits de paiement de fonctionnement.
- pour les travaux d'inventaire d'ouvrir un montant d'autorisations de programme de 10 000 € et d'inscrire le même montant en crédits de paiement d'investissement, d'ouvrir un montant d'autorisations d'engagement de 60 000 € et d'inscrire le même montant en crédits de paiement de fonctionnement.

III – TABLEAUX RECAPITULATIFS

Budget primitif 2012

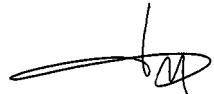
Programmes	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
	Autorisations de programme nouvelles 2013 Crédits de paiement 2013		Autorisations d'engagement nouvelles 2013 Crédits de paiement 2013	
	AP	CPI	AE	CPF
Sauvegarde et restauration	1 500 000 €	1 315 000 €	165 000 €	165 000 €
Musées	60 000 €	710 000 €	261 500 €	259 000 €
Valorisation du patrimoine			230 000 €	230 000 €
Art contemporain	470 000 €	370 000 €	1 201 800 €	914 300 €
Cinéma et audiovisuel	200 000 €	300 000 €	750 000 €	905 000 €
Spectacle vivant		1 010 000 €	4 971 000 €	4 795 000 €
Livre et littérature			325 550 €	325 550 €
Travaux d'inventaire	10 000 €	10 000 €	60 000 €	60 000 €
TOTAL	2 240 000 €	3 715 000 €	7 964 850 €	7 653 850 €

Budget primitif 2013

Programmes	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
	Autorisations de programme nouvelles 2013 Crédits de paiement 2013		Autorisations d'engagement nouvelles 2013 Crédits de paiement 2013	
	AP	CPI	AE	CPF
Sauvegarde et restauration	1 500 000 €	1 315 000 €	165 000 €	165 000 €
Musées	360 000 €	60 000 €	261 500 €	259 000 €
Valorisation du patrimoine			230 000 €	230 000 €
Art contemporain	107 500 €	307 500 €	1 222 900 €	1 210 400 €
Cinéma et audiovisuel	285 000 €	300 000 €	277 000 €	507 000 €
Spectacle vivant		1 000 000 €	4 800 000 €	4 870 000 €
Livre et littérature			352 000 €	352 000 €
Travaux d'inventaire	10 000 €	10 000 €	60 000 €	60 000 €
TOTAL	2 262 500 €	2 992 500 €	7 368 400 €	7 653 400 €

Compte tenu de ces propositions, il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir adopter la délibération figurant à la page suivante.

La Présidente,



Mme DUFAY